

AVIS PUBLIC COLLECTIF
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE LA VALEUR LOCATIVE
2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ, par la greffière soussignée :

Que le rôle triennal D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE LA VALEUR LOCATIVE POUR LES EXERCICES 2021-2022-2023 sont maintenant déposés au bureau de la soussignée et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ	ADRESSE
VILLE DE SAINTE-MARIE	270, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
103-268, rue d'Assise
Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière ou du rôle de la valeur locative **DOIT** avant, la plus tardive des échéances, soit le 1^{er} mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 1 million \$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » ou « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE » disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Vallée-Jonction, le 23 octobre 2020.

Hélène Gagné
Greffière



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier